

Objet : "Rencontres hivernales du documentaire" - Grignan - accompagnement et soutien à l'organisation de la manifestation

La Présidente expose :

L'association «26 images secondes » organise à Grignan du 23 au 31 janvier 2016 les Rencontres hivernales du documentaire. Cette manifestation permettra de découvrir une quinzaine de films, courts et longs métrages, évoquant des enjeux sociaux contemporains, notamment en milieu rural. Ils seront accompagnés de rencontres débats avec les réalisateurs ou des producteurs. La commune de Grignan, ainsi que la Département de la Drôme, par l'intermédiaire de la Régie des Châteaux de la Drôme, sont partenaires de cette manifestation (accompagnement financier, mise à disposition de salles et de matériel, etc.).

En 2015, une première édition avait permis de rassembler des acteurs locaux du secteur de l'audiovisuel qui résident et/ou travaillent dans les Baronnies et de présenter des documentaires liés au thème du paysage. Pour les années futures, les organisateurs ont la volonté d'inscrire leur manifestation dans une dimension territoriale, en s'associant à des événements ou des lieux de diffusion qui pourraient se dérouler ailleurs qu'à Grignan.

Ainsi, au-delà de cette manifestation et en s'appuyant sur la dynamique qui pourrait en résulter, il s'agirait de fédérer des professionnels autour d'enjeux communs et de faciliter leurs relations avec des réseaux de diffusion professionnels (salles de cinémas du territoire). Cet objectif correspond à la mesure 3-3-1 de la charte du Parc naturel régional, qui propose d'accompagner des actions collectives, à l'échelle des Baronnies provençales, notamment dans le domaine de l'audiovisuel.

Il est donc proposé d'organiser un partenariat avec cette association, pour une durée de trois ans, dans le cadre de la délibération 2015-11-02 « Partenariats sur événementiels et projets associatifs : modalités générales d'intervention ».

Une convention permettra de préciser les engagements de chacune des parties, pour cette durée de trois ans. Elle reposera sur les principes suivants :

- participation du Parc naturel régional à la programmation de ces rencontres, afin de repérer les films susceptibles d'être présentés dans d'autres salles, en fonction des enjeux du territoire ;
- partenariat technique et éventuellement financier du Parc naturel régional afin de programmer l'accueil d'un ou de deux réalisateurs susceptibles de présenter leurs films dans le territoire, dans le cadre de cette manifestation. Tout engagement financier nécessitera toutefois une délibération spécifique ;
- partenariat en termes de communication : mention du partenariat avec le Parc naturel régional dans les documents de communication de la manifestation et de l'association ; présentation de la manifestation sur le site du Parc naturel régional et dans les documents de communication du Parc.
- participation de l'association aux groupes de travail conduit par le Parc naturel régional sur les enjeux concernant l'audiovisuel sur le territoire du Parc

Pour l'édition 2016, il est proposé, de façon plus spécifique, d'accorder dans le cadre de ce partenariat, une subvention de 150 euros correspondant à la prise en charge des frais de

Une autre vie s'invente ici



Le Village * 26510 * Sarre * Tél : 04 75 26 79 35 * Fax : 04 75 25 79 09 * smbp@baronnies-provencales.fr * www.baronnies-provencales.fr

déplacement d'un intervenant, à l'impression de cinquante affiches (format A3) et la publication d'une actualité présentant la manifestation sur le site internet du Parc naturel régional. Les organisateurs mentionneront le partenariat avec le Parc naturel régional notamment à l'occasion de la diffusion d'un film, *Volta a terra*, le 24 janvier prochain.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** le versement d'une subvention de 150 euros à l'association « 26 images seconde »
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Christine NIVOU

